

DOCUMENT PEDAGOGIQUE

ACCUEIL JEUNES D'ALTHEN DES PALUDS

#AJalthen



PRESENTATION

L'Accueil jeunes d'Althen des Paluds est une structure d'accueil proposant des actions éducatives à destination des jeunes du territoire communal, de l'intercommunalité des Sorgues du Comtat et des communes extérieures.

L'accueil Jeune (AJ) accueille des jeunes âgés de 12 à 17 ans sans obligation de scolarité ainsi que des collégiens de 11 ans par convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Cette structure est labellisée et habilitée par l'état via la DDCS.

ORGANISATEUR

Mairie d'Althen des Paluds, représentée par Michel TERRISSE (Maire)

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville - 84210 ALTHEN DES PALUDS

Numéro de téléphone : 04.90.62.01.02

Fax : 04.90.62.11.48

Adresse mail : mairie@althendespaluds.fr

Site Internet : www.althendespaluds.fr

Correspondant : Service Enfance Jeunesse

Julien DOMERGUE - coordonateur.jeunesse@althendespaluds.fr

LIEUX D'IMPLANTATION DE L'ACCUEIL JEUNES

Adresse : 29, route de St Jules - 84210 Althen des Paluds

Numéro de téléphone : 04.90.37.43.27

Numéro de téléphone portable : 06.47.19.04.54

Adresse mail : accueil.jeunes@althendespaluds.fr

Public ciblé : Les jeunes de 11 à 17 ans

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'Accueil Jeunes d'Althen des Paluds est la dernière structure d'accueil du public mineur de la commune d'Althen des Paluds. Son rôle est d'assurer la continuité éducative des jeunes de la commune en relais des accueils spécifiques existants comme l'ALSH, et l'ALSH périscolaire avec une spécificité liée au développement des 11-17 ans. L'Accueil Jeunes est ouvert à tous et partage les valeurs du projet éducatif territorial et en développe certains objectifs.

Les objectifs éducatifs à promouvoir sur la structure sont les suivants :

- Participer à la formation du citoyen en aidant l'enfant et le jeune à devenir responsable et respectueux de lui-même, des autres et de son environnement.
- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en société et développer des projets ludiques autour des droits et des devoirs du citoyen.

Ces objectifs sont développés dans les temps d'accueil, l'organisation générale des activités, de la vie quotidienne, des sorties et des veillées, de la manière suivante.

- Emmener le jeune à être responsable et respectueux
- Inciter à l'autonomie
- Favoriser la participation des jeunes dans tous les temps de vie de la structure

OBJECTIFS SPECIFIQUES LIÉS AUX SEJOURS ET MINI SEJOURS

PLACER LES JEUNES AU CŒUR DES DECISIONS

Lors de l'organisation des séjours et mini-séjours, un projet pédagogique spécifique est conçu par l'équipe pédagogique. Celui-ci prend pour base l'évaluation des précédents séjours établie par les jeunes.

Les objectifs définis dans ces projets pédagogiques spécifiques sont souvent tournés vers le développement de l'autonomie du jeune. Ils s'inscrivent également en lien avec les objectifs généraux du document pédagogique de l'Accueil Jeunes et les orientations du projet éducatif. Concrètement, les jeunes participent aux décisions importantes visant les modalités d'organisation de la vie quotidienne et des activités. De plus ils sont amenés à réfléchir, avec l'équipe pédagogique, à des solutions d'organisation en réponse à des événements imprévisibles.

LES LOCAUX

PROPOSER UN CADRE CONVIVIAL PROPICE AU DEVELOPPEMENT SOCIAL DU JEUNE

L'Accueil Jeunes dispose d'un local qui lui est spécifiquement dédié. Accessible aux personnes à mobilité réduite, il est composé de trois salles, de deux sanitaires adaptés, d'un bureau et d'une cour extérieure.

Il est équipé d'un babyfoot, d'une table de ping-pong, de deux canapés, d'une grande télévision avec console de jeu, de nombreuses armoires avec matériel pour les activités sportives et manuelles en libre-service, de nombreux jeux de sociétés, d'une enceinte portable, d'un réfrigérateur et d'un micro-onde.

Conçu comme une véritable « maison » pour les jeunes, ceux-ci sont emmenés régulièrement à en changer la disposition mais également à en prendre soin en participant à son entretien régulier (ménage et bricolage).

LES HORAIRES

Althen des Paluds est une ville-dortoir avec un marché local du travail modéré. Les habitants sont employés dans les importantes villes voisines que représentent Avignon et Carpentras. Scolairement, la commune est dotée d'un groupe scolaire comprenant l'école maternelle André de Richaud et l'école élémentaire Simone Veil. A la fin de leur cycle en école élémentaire, les enfants doivent aller au collège de Vedène puis ensuite à Carpentras ou Avignon pour leur entrée au lycée. Le public ciblé par l'Accueil Jeunes d'Althen des Paluds n'est donc présent sur la commune que lors des temps de loisirs, en dehors des obligations scolaires. Un accueil permanent est donc peu pertinent.

Dissociés en différents temps d'accueil, les horaires d'ouverture de l'Accueil jeunes d'Althen des Paluds, tiennent compte des caractéristiques des adolescents et de l'observation sur le fonctionnement antérieur.

Mercredi en temps scolaire	Périscolaire <i>Les jeudis et vendredis de mai-juin-septembre-octobre</i>	Petites vacances*	Grandes vacances	Veillées**
14h-19h	16h-19h	10h-19h	10h-20h	20h-23h

*Hiver, printemps, automne. Fermeture pendant les vacances de Noël.

** L'organisation horaire des veillées peut varier en fonction du contenu de la proposition.

L'Accueil Jeunes propose aussi un accueil hors locaux lors des actions d'autofinancements comme le marché de Noël communal ou le Festiv'Althen. Dans ces cas, les horaires d'accueil des jeunes varient en fonction de l'amplitude horaire de l'évènement.

ORGANISATION ET ORIENTATION DES TEMPS DE LA JOURNÉE

PROPOSER DES TEMPS SPECIFIQUES, AUX OBJECTIFS VARIÉS

L'Accueil Jeunes d'Althen des Paluds, propose des temps d'accueils divers dont la spécificité dépend du temps de la journée, et du public accueilli.

Même si une orientation générale est définie, l'organisation type de la journée peut être modifiée à tout moment en fonction de l'envie ou la volonté des jeunes.

L'ACCUEIL LIBRE EN MATINEE : Temps sur la structure où les jeunes peuvent utiliser librement tout le matériel pédagogique présent. L'animateur est disponible pour répondre aux besoins des jeunes s'il est sollicité.

LE TEMPS D'ACTIVITE : Proposé de 14h30 à 16h30 par l'animateur, la participation à l'activité est obligatoire lorsque le jeune est présent dans les locaux. Annoncé par un programme avant chaque période de vacances (ou d'entre vacances pour les mercredis), le programme propose des temps d'animations sportives, manuelles, d'ambiances ou bien de réflexion. Lors de la préparation des actions d'autofinancement ces activités se transforment en temps de réalisation de projet.

Le programme d'activité vise à renforcer les liens entre les jeunes par la mise en place d'animations collectives ou en équipes

Il peut-être à tout moment modifié sous l'impulsion des jeunes. L'animateur présent, incite cependant les jeunes à formuler une autre proposition d'activité ou à en modifier les modalités d'organisation.

LE TEMPS DE GOUTER :

Faisant suite au temps d'activité, son objectif est de proposer un temps d'échange convivial informel entre TOUS les jeunes présents sur la structure. Les jeunes sont emmenés à aller chercher, installer et débarrasser le goûter. Il permet à l'animateur de sonder les jeunes sur l'ambiance de la journée, sur l'activité proposée et transmettre des informations sur les activités et veillées à venir. En outre, cela lui permet de rappeler les règles élémentaires de vie en collectivité définies dans le règlement intérieur de l'accueil jeune.

L'ACCUEIL LIBRE DU SOIR : C'est lors de ce temps que la fréquentation des 14-17 ans est la plus forte. La proposition peut varier en fonction du public présent entre jeux de société menés par l'animateur (découverte de nouveaux jeux), discussions informelles et petites activités en autonomie. C'est un temps spécifique qui est également utilisé pour des ateliers de sensibilisation (avec des intervenants professionnels), des réunions d'information jeunes et parents et quelques fois de concertation entre les jeunes et les élus de la commission Enfance Jeunesse.

LE TEMPS DE VEILLÉE : Organisé ponctuellement, les veillées sont une proposition d'accueil spécifique autour d'une activité de consommation ou d'une activité proposée par l'équipe pédagogique. D'effectifs variables, elles peuvent s'organiser dans les locaux ou en extérieurs.

L'ENCADREMENT

Les temps d'accueils et d'activités sont animés par des animateurs qualifiés et identifiés auprès des jeunes :

- Un directeur de structure qui est également l'animateur sur tous les temps.
- Des animateurs supplémentaires lors des séjours ou activités spécifiques.

POSITIONNEMENT

L'animateur est garant de la sécurité physique et morale des jeunes et veille au respect du règlement intérieur de l'Accueil Jeunes notamment sur les questions de langage et de violence. Il se doit d'être à l'écoute, souriant, patient et intéressé.

C'est une personne relais, faisant partie de la cohérence éducative, famille, école et loisirs, dont l'objectif est la formation du citoyen.

Son rôle est d'accueillir et d'accompagner les jeunes dans leurs projets et leurs interrogations. Il a également un rôle pédagogique (s'il en possède les compétences) sur la prévention et l'information des risques (drogues, sexualité, réseaux sociaux etc). Enfin, il participe également à la découverte de nouvelles pratiques dans l'édition des programmes d'activités.

Dans tous les cas, l'animateur se doit d'être une figure d'exemple pour les jeunes accueillis

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Partenaire de dispositifs comme le FIJ (Fond d'initiatives Jeunesses), et sensibilisé à l'appel à projets jeunes de la MSA, l'animateur est en capacité d'accompagner les jeunes sur la réalisation de projets. Il propose régulièrement des temps dédiés à l'élaboration des projets jeunes.

ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT

La valorisation de la structure et de ses jeunes est une orientation nécessaire, développée lors des actions d'autofinancement comme le Marché de Noël le Festiv'althen et la journée des associations, impulsée par l'animateur.

Ainsi, chaque année, les jeunes sont amenés à réfléchir à l'organisation de ces événements en participant à toutes les étapes

Les fonds récoltés lors de ces actions sont transmis à l'association Althen Jeunesse, dont l'objectif est l'organisation de sorties et ou d'achat de matériel pour les jeunes fréquentant les structures enfance jeunesse. Ce sont les jeunes, participant aux actions, qui décident de l'allocation de ces fonds pour l'année.

RESEAU ACCUEIL JEUNES

Le directeur de l'Accueil Jeunes participe aux actions et réunions à destination des accueils jeunes mis en place par la DDCS et les fédérations d'éducation populaire. Ce lien permet l'échange de pratiques et évite l'isolement sur le territoire.

De plus, l'Accueil Jeunes est à l'initiative depuis 2015 d'un « festival du court métrage » dont le but est la rencontre des jeunes du territoire autour d'un événement cinématographique.

MODALITE D'INSCRIPTION

L'adhésion est **obligatoire**, pour fréquenter l'Accueil jeunes d'Althen des Paluds mais également pour participer aux activités et aux différents séjours de l'année.

Les inscriptions se font auprès du directeur de l'accueil jeune en retirant un dossier dans les locaux ou en le téléchargeant sur le site de la commune (www.althendespaluds.fr)

PROCESSUS D'INSCRIPTION

- 1^{ère} étape : Première visite de l'Accueil jeunes. Celle-ci est gratuite est ouverte à tous les jeunes désireux de découvrir les locaux et son fonctionnement. A l'issue de cette journée le jeune peut être invité à renouveler sa visite sur une journée spécifique.
- 2^{ème} étape : Remise du dossier complété et des documents administratifs obligatoires (Attestation d'assurance responsabilité civile, livret de famille, carnet de vaccination, dernier avis d'imposition), signature du règlement intérieur et paiement de la cotisation.
- 3^{ème} étape : Le jeune est inscrit pour une durée d'un an à partir de la date de paiement de la cotisation et peut fréquenter librement les locaux.

AUTORISATION DE SORTIES

L'encadrement définit deux modalités distinctes à sélectionner par les parents lors de l'inscription.

Le Pass LIBERTÉ pour les + de 14 ans :

- Le jeune peut venir sur tous les temps d'ouverture de l'Accueil Jeunes sans obligation de durée.
- Le jeune a la possibilité de quitter l'Accueil et d'y revenir autant qu'il le souhaite sur les temps d'ouverture à condition qu'il note l'horaire de son départ et de son retour sur la fiche de présence. Il doit également en informer l'animateur présent.
- **La responsabilité de l'Accueil Jeunes n'est plus engagée à partir du moment où le jeune quitte les locaux. Dans ce cas c'est la responsabilité civile du jeune qui s'applique.**

Le Pass CONFIANCE de 11 à 13 ans :

- Un horaire de départ et d'arrivée du jeune est défini par les parents.
- Le jeune s'engage à respecter les horaires de présence définis par ses parents.
- Toute sortie des locaux (sauf déplacement vers un lieu sportif avec l'animateur) est formellement interdite.
- Dans tous les cas le jeune désirent une autorisation de sortie spécifique doit en avvertir ses parents par téléphone et apporter la preuve de confirmation au directeur de la structure.

Sur demande écrite des responsables légaux, un jeune de moins de 14 ans peut passer directement en Pass liberté.

INSCRIPTION AUX SORTIES ET ACTIVITES SPECIFIQUES

Afin de limiter la fréquentation de consommation et augmenter la fréquentation régulière, les inscriptions aux sorties se font la semaine précédente sur le tableau d'affichage intérieur de l'Accueil Jeunes. L'inscription doit être effectuée par le jeune présent, aucune inscription ne pourra se faire par téléphone. Les jeunes ayant fréquenté l'Accueil Jeunes **au moins 2 mercredis dans le mois seront prioritaires.**

TARIFICATION

Les jeunes doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle pour fréquenter l'Accueil Jeunes. Comme une adhésion à une activité sportive, celle-ci permet aux jeunes de fréquenter l'Accueil Jeunes librement durant les périodes scolaires et de vacances. Le paiement de la cotisation doit s'effectuer au moment de l'inscription définitive et donne accès aux locaux de date à date (ex : une cotisation réglée le 05/02 sera valable jusqu'au 05/02 de l'année suivante). Une participation financière lors des sorties est elle aussi définie.

TARIFICATION DE L'ACCUEIL JEUNES

Résidents d'Althen des Paluds et de l'intercommunalité des Sorgues du Comtat (Pernes les Fontaines, Monteux, Sorgues et Bédarrides)

QUOTIENT FAMILIAL	0€ à 485€	48€ à 970€	970€ à 1125€	1125€ à 2250€	+ de 2250€
Cotisation	40€	50€	60€	70€	80€
Tarif dégressif (à partir du 2 ^{ème} enfant)	25€	35€	50€	65€	75€
Prix des sorties	2€	3€	4€	5€	6€

Résidents des communes extérieures

QUOTIENT FAMILIAL	0€ à 485€	48€ à 970€	970€ à 1125€	1125€ à 2250€	+ de 2250€
Cotisation	60€	70€	80€	90€	100€
Prix des sorties	4€	5€	6€	7€	8€

REPAS

Lors des temps de vacances, les jeunes ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire. Les repas sont facturés comme une prestation de repas cantine à chaque famille. Le règlement s'effectue en fin de mois, de préférence en ligne, sur le portail famille communal.

TRANSPORT

En dehors des prestataires de transports sur certaines activités spécifiques ou séjours, certaines activités extérieures demandent au jeune de se déplacer par ses propres moyens. Pour des questions de sécurité et de responsabilité, l'Accueil Jeunes n'organise pas de covoiturage, l'accueil se fait directement sur site.

EVALUATION

Suivant le calendrier scolaire une année à l'Accueil Jeunes est évaluée en fin de saison estivale.

- Par les jeunes : lors de la soirée de clôture de l'été
- Par l'équipe pédagogique : spécifique aux séjours, à chaque fin de séjour
- Par le directeur/animateur : lors de la réécriture annuelle du document pédagogique

L'évaluation peut se faire verbalement lors de temps formels ou informels avec les jeunes (Cf « Le temps de goûter »), ou par des outils spécifique comme des sondages webs générés par l'équipe que les jeunes peuvent compléter directement avec leur téléphone portable.

Enfin, le directeur lors des commissions Enfance Jeunesse relatives au Projet éducatif territorial ou lors des présentations de séjours fait part des données quantitatives et bilans qualitatifs aux élus pour définir de nouvelles orientations.

